

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 15 FEVRIER 2021

Conseillers présents : Mme Martine GRECO - M. Eric SAUVAIRE - M. Jean-Claude CUISINIER –
M. Francis GRAÖ - M. Jean-Claude TORMO - Mme France LAJOIE-GUIEU -
M. Philippe NOWAK - Eric DUPUIS

Absent représenté : Monsieur Denis MALOSSANE donne pouvoir à Monsieur François GRECO

Secrétaire de séance : Monsieur Eric SAUVAIRE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire prononce l'ouverture de début de séance du conseil municipal à 14h30.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal soit le 21 janvier 2021.

DELIBERATIONS

2021-01 CREATION D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

2021-02 TARIF DU NOUVEAU COLUMBARIUM

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide de conserver le tarif des concessions trentenaire de cases de columbarium, identique au tarif en vigueur selon la délibération du conseil municipal du 24 novembre 2015 soit 780 euros, ainsi que le libre accès et la gratuité du jardin du souvenir.

2021-03 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la Convention d'Intervention Foncière avec la SAFER telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- désigne deux personnes ressources : Madame Laure SOLEILHAC (réfèrent administratif) et Monsieur Philippe NOWAK (réfèrent élu) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à cette affaire ;

2021-04 CONVENTION DE SERVITUDES SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE -SDE 04

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- approuve la convention de servitudes pour l'enfouissement de fils nus sur la RD N°111 à passer avec le Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04) telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la parcelle Y 212.

2021-05 CONVENTION DE SERVITUDES SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE -SDE 04

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- approuve la convention de servitudes pour l'enfouissement de fils nus sur la RD N°111 à passer avec le Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04) telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la parcelle Y 700.

2021-06 CONVENTION DE SERVITUDES SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE -SDE 04

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- approuve la convention de servitudes pour l'enfouissement de fils nus sur la RD N°111 à passer avec le Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04) telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la parcelle Y 12.

2021-07 CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT CAF POUR LE CENTRE DE LOISIR LA RABASSIERE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

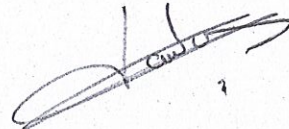
- approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement pour les prestations de service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « La Rabassière » pour l'accueil extrascolaire et périscolaire.
- autorise Monsieur le Maire à faire la demande de renouvellement auprès de la CAF.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 14h52.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 19 février 2021

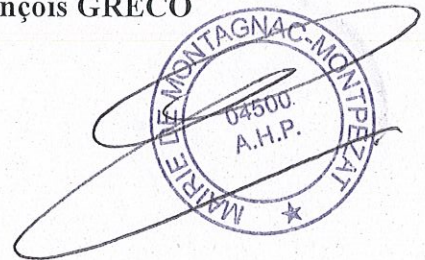
Le secrétaire de séance,
M. Eric SAUVAIRE



Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 23 février 2021 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 19 février 2021

Le Maire
François GRECO



Signature des Conseillers Municipaux

